



Commune de TAIRAPU-EST

Subdivision Administrative des Iles du Vent

ARRIVÉE LE

- 3 JUIN 2021

N° / IDV

N° 31/2021/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26/05/2021
Date d'affichage	26/05/2021
Date de séance	01/06/2021

L'an deux mille-vingt-un, le premier du mois de juin à 17 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	25	GARBUTT Hugo, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	07	VIVISH Titaua, 2 ^{ème} Adjoint		X	Bruno LUCAS	X		
Absents	01	LENOIR Patricia, 3 ^{ème} Adjoint	X			X		
Votants	32	TERAITETIA Annabella, 4 ^{ème} Adjoint	X			X		
Pour	32	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	DUFOUR Robert, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
<p>Délibération N°31/2021/CTE Approuvant le préprogramme de reconstruction de l'école de Ohi Tei Tei</p> <p>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</p>		PERRY Tarona, 8 ^{ème} Adjoint	X			X		
		METUA Pierrot, 9 ^{ème} Adjoint		X	Tarona PERRY	X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X	Hugo GARBUTT	X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		SIE Mario, Conseiller Municipal	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Patricia LENOIR	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X			X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X	Saindy HIRIGA	X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti	X			X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X	Moroni TEKURIO	X		
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X			X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X				
GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X				
SUHAS Mata, Conseillère Municipale		X						
ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			X				
NENA Naura, Conseillère Municipale		X	Ueva HAMBLIN	X				

Formant la majorité des membres en exercice.



NOTE DE PRESENTATION
N°31/2021/CTE

OBJET : Approuvant le préprogramme de reconstruction de l'école de Ohi Tei Tei
PJ : Compte-rendu de la réunion COPIL du 19.05.2021 et tableau des surfaces.

- 1) Le Conseil-municipal s'est réuni en 30 mars 2019 pour approuver l'opération « Etudes préalables au projet de reconstruction de l'école de Ohi Tei Tei », son plan de financement et son dossier technique.

Rappels :

L'opération comprenait les actions suivantes :

- Acquisition des données et missions complémentaires (études géotechniques préalables, topographie ...);
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de l'opération : définition et validation du programme de l'opération, élaboration du projet de marché de maîtrise d'œuvre, passation du marché de maîtrise d'œuvre.

Aussi, par arrêté n°349/DIE/FIP du 8 juillet 2019, une subvention du FIP a été octroyée à la commune pour mener ces études.

Les études préalables sont au stade du pré-programme, c'est-à-dire que le tableau des besoins et des surfaces ont été étudiés comme suite à :

- des réunions incluant les utilisateurs (corps de direction et corps des enseignants des écoles de Ohi Tei Tei et de Hei Tama Here, des responsables des services communaux), les élus membres de la commission municipale qui est en charge des affaires relatives à la scolarité, des représentants du Pôle des constructions - construction et maintenance de la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements, un représentant de la direction de l'ingénierie publique de l'Etat et les techniciens de EGIS Conseil qui sont chargés de la rédaction du préprogramme et du programme de la reconstruction ;
- des visites de terrain et des études géotechniques,
- la réunion de la commission municipale qui traite les affaires scolaires du 30 avril 2021,
- la réunion de pilotage le 19 mai 2021. Cette dernière réunion était basée sur la présentation du tableau de surfaces réactualisé, comme suite aux demandes de la commission qui s'est réunie le 30 avril dernier. Un compte-rendu est annexé au présent document.

L'objectif est de valider le contenu du préprogramme présenté par EGIS, afin de pouvoir finaliser la phase 1 de la mission et de lancer la phase 2 de la programmation fonctionnelle et technique (livrable attendu en juillet 2021). Le programme devra être validé par la DGEE puis soumis à l'approbation du conseil-municipal et servira de base à la phase de conception architecturale.

Il est proposé au conseil-municipal d'adopter le préprogramme qui se traduit en tableau des besoins et des surfaces, document qui est aussi joint à cette note de présentation.

Tel est le projet de la délibération qui vous est soumis.



Commune de TAIARAPU-EST

DELIBERATION N°31/2021/CTE du 01/06/2021

Approuvant le préprogramme de reconstruction de l'école de Ohi Tei Tei

- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du Maire de la commune ;

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française.
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu la délibération municipale n°34/2019 du 30 mars 2019 ;
- Vu le dossier technique ;
- Oui l'exposé du maire.

Après avoir délibéré en sa séance du 01/06/2021

ADOPTE

Article 1er : Le préprogramme de reconstruction de l'école Ohi Tei Tei réalisé par EGIS Conseils est approuvé. Il permettra à EGIS conseils de rédiger le programmation fonctionnelle et technique du projet et de solliciter une validation auprès du service « Pôle des constructions - construction et maintenance » de la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements.

Article 2 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Anthony JAMET

Le Maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le ...03 JUILLET 2021.....

PROGRAMMATION DE L'ECOLE OHI TEI TEI

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

19 mai 2021

Établi par Corinne QUATRINI
Approuvé par -
Lieu Mairie de Tairapu-Est
Version V1
Prochaine réunion le A programmer

PARTICIPANTS

Nom	Fonction	Invité(e)	Présent(e)	Excusé(e)	Diffusion
Commune de Tairapu-Est					
Teiva ARCHER	Directeur Général des Services (DGS)	x	x		x
Hugo GARBUTT	1 ^{er} adjointe	x	x		x
Titauna VIVISH	2 ^{ème} adjointe	x	x		x
Mario SIE	Conseiller délégué spécial	x	x		x
Moon TAAE	Coordonnateur Technique - Référent eau / assainissement				
Bob PAHUIRI	Chargé de Communication et de l'Informatique des Ecoles	x	x		x
Lauretta LUCAS	Gestionnaire de la restauration scolaire	x	x		x
Haut-Commissariat - DIP					
Stéphane CROZATIER	Chef du bureau de l'assistance technique	x	x		x
DGEE					
Vainui RAUZY	DGEE - Maintenance et constructions scolaires	x	x		x
Pierre NORDMAN	DGEE - Maintenance et constructions scolaires	x	x		x
Hinarava MATOHI	Conseillère pédagogique - Circ. Tairapu - Australes	x	x		x
Ecole Ohi Tei Tei					
Mariella COLOMBANI	Directrice	x	x		x
EGIS Conseil					
Corinne QUATRINI	Directrice de Projet Polynésie	x	x		x
Pierre DUQUESNE	Chef de projet Programmation				x

1. OBJET DE LA RÉUNION

- La réunion s'inscrit dans le cadre de la mission de programmation réalisée par EGIS Conseil ;
- L'objectif est de valider le contenu du préprogramme présenté par EGIS afin de pouvoir finaliser la phase 1 de la mission d'EGIS et de lancer la phase 2 de programmation fonctionnelle et technique ;
- La réunion est basée sur la présentation du tableau de surfaces réactualisé de l'opération, en vu de sa présentation et sa validation au prochain Conseil Municipal.

2. CONTEXTE DE L'OPÉRATION

Construite dans les années 1970 sur la commune de Tiarapu-Est de l'île de Tahiti, l'école élémentaire Ohi Tei Tei fait l'objet d'un projet de reconstruction intégrale sur un terrain vacant d'un peu moins de 30 000 m² (parcelle DB90) qui jouxte l'école maternelle Hei Tama Here.

Egis Conseil est titulaire d'une mission de programmation pour la construction de cette nouvelle école. Cette mission s'organise en 2 phases :

- Phase 1 : Etudes préalables, pré-programme : définition des besoins en surface, schémas d'organisation
- Phase 2 : Etudes opérationnelles et rédaction du programme.

3. COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE SURFACES ET L'ORGANISATION DE LA FUTURE ÉCOLE

3.1. Site d'implantation

Le site d'implantation présente une surface de 13.000 m², à peu près équivalente à la surface du site actuel. L'implantation de l'école élémentaire Ohi Tei Tei à proximité de l'école maternelle Hei Tama Here permet d'envisager la mutualisation de certaines fonctions communes. Toutefois les deux écoles restent bien deux établissements distincts ; il ne s'agit pas un groupe scolaire. Les seules entités fonctionnelles pour lesquelles une mutualisation est envisagée à ce stade sont :

- La cuisine de production des repas et le local déchets ;
- La station d'épuration des eaux usées ;
- Les voiries de desserte et les espaces de stationnement en distinguant toutefois les accès à chacun des établissements.

3.2. Espaces d'accueil

- Il est prévu un accès unique à l'école élémentaire Ohi Tei Tei.
- L'espace d'accueil des élèves est doté d'un fare pote'e extérieur d'une superficie de 100 m² permettant l'attente des élèves dans un espace abrité avant l'accès aux salles de classe. Les cheminements extérieurs depuis le fare pote'e jusqu'aux salles de classe devront être couverts.

3.3. Pôle enseignement

- Le dimensionnement de l'école devra permettre l'accueil de 22 classes minimum :
 - 20 classes standards d'une capacité maximale de 25 élèves dimensionnées à 60 m²/classe ;
 - 2 classes DASED (1 par cycle) de capacité identique aux classes standards.

La municipalité signale à ce sujet la création de plusieurs lotissements de logements sociaux OPH qui risquent d'influer sur les effectifs d'élèves à scolariser dans les années à venir.

La DGEE indique que les effectifs actuels de l'école Ohi Tei Tei (année 2020-2021) représentent 402 élèves répartis en 18 classes (22,3 élèves / classe en moyenne), soit une marge d'évolution de + 100 élèves environ pour une projection à 20 classes de 25 élèves dans 4 ans.

- Des stockages de proximité seront prévus à proximité des salles de classe, afin de permettre le stockage du matériel pédagogique. Ces espaces répartis dans les étages, au plus près des espaces d'enseignement cumulent un total de 40 m².
- En complément des salles de classe les locaux d'enseignement suivants sont prévus :
 - 1 Bibliothèque Centre de Documentation (BCD) d'une surface de 100 m² ;
 - 2 salles informatiques de 30 m², permettant d'accueillir une classe chacune, à raison de 15 postes informatiques par salle et de 2 élèves par poste, soit une capacitaire total de 60 élèves.
- Par ailleurs, des espaces dédiés à la vie scolaire suivants ont été recensés :
 - 1 salle polyvalente de 200 m² localisée à proximité de la BCD. Conformément aux prescriptions de la DGEE de compartimentage de cet espace est envisagé ;
 - Des sanitaires répartis dans l'ensemble de l'établissement regroupant un total de 140 m². Pour mémoire, les normes territoriales en vigueur prévoient a minima :

	<i>WC</i>	<i>Urinoir</i>	<i>Lavabo</i>	<i>Douche</i>	<i>Point d'eau extérieur</i>
♀	1 pour 20 élèves	-	1 pour 20 élèves	1 pour 60 élèves	Quantité non précisée
♂	1 pour 40 élèves	1 pour 20 élèves	1 pour 20 élèves	1 pour 60 élèves	Quantité non précisée

- Des espaces extérieurs décrits dans le paragraphe dédié ci-après :
 - Des espaces de cour de récréation comportant un préau ;
 - Des points d'eau extérieurs attenants aux blocs sanitaires dédiés aux élèves ;
 - Un jardin pédagogique ;
- Des espaces de stockage dédiés à la vis scolaire :
 - Stockage mutualisé pour la salle polyvalente et les jeux extérieurs de 40 m² ;
 - Rangement pour les outils du jardin pédagogique de 4 m².

3.4. Pôle santé

Un pôle santé est prévu au sein de l'établissement à proximité de l'espace de direction et d'encadrement. Il regroupe les locaux suivants :

- 1 pôle médico-social de 12 m² pour les interventions du médecin et du psychologue scolaires ;
- 1 infirmerie de 12 m² ;
- 1 salle d'intervention de 30 m², utilisable en dehors des horaires d'ouverture de l'école ;
- 1 bloc sanitaire de 6 m² ;
- 1 bureau de rééducation de 12 m² dimensionné pour accueillir des groupes allant jusqu'à 15 personnes.

3.5. Direction / Administration / Logistique

La direction de l'établissement est localisée à proximité directe de l'accès principal et du fare pote'e d'accueil, mais également à proximité de la salle des enseignants, de la salle polyvalente, du bureau du rééducateur et du bureau du psychologue.

Malgré sa position centrale elle doit être protégée des principaux flux des élèves et localisée dans un espace calme et en retrait.

Avec 22 classes, l'école présentera nécessairement des surfaces importantes. Pour réduire les distances parcourues par les enseignants les locaux supports (stockages divers, local reprographie) devront être répartis dans l'établissement.

L'espace de direction est constitué des locaux suivants :

- 1 bureau de direction de 12 m² ;
- 1 secrétariat de 12 m² ;
- 1 ou 2 locaux mutualisant les fonctions suivantes :
 - Local de reprographie ;
 - Stockage des archives et fournitures d'une surface globale de 15 m² ;
- 1 salle pour les enseignants de 50 m²

Des espaces supports pour le personnel de l'établissement sont également prévus :

- 1 salle de travail dédiée aux enseignants de 40 m² permettant la tenue des réunions pédagogiques ou d'autres réunions au sein de la direction ;
- 1 local de détente pour le personnel d'enseignement et le personnel d'entretien dont le dimensionnement devra être précisé en fonction du recensement des effectifs et de la simultanéité des usages. Ce local comporte un équipement de type kitchenette (évier, plaques, micro-onde, plan de travail et meubles de rangement). Le dimensionner pour pouvoir accueillir jusqu'à 25 personnes.

A ce stade les effectifs suivants sont comptabilisés :

- 22 enseignants ;
- 2 personnels de direction (directrice + secrétariat) ;
- 4 personnel du pôle santé : médecin, psychologue, infirmier(ère), rééducateur ;
- 31 agents communaux pour les 2 écoles répartis de la façon suivante (données à confirmer par la commune) :
 - 7 agents d'entretien : 3 agents pour Ohi Tei Tei et 4 agents pour Hei Tama Here ;
 - 16 agents de surveillance ;
 - 8 agents pour la restauration scolaire.
- 1 espace de vestiaires / douches / sanitaires de 14 m² (donnée de dimensionnement à confirmer) ;
- 1 local laverie de 6 m² (un lave-linge et un sèche-linge pour les chasubles utilisés lors des activités sportives) ;
- 3 locaux de rangement des produits d'entretien à répartir dans le bâtiment totalisant 9 m² ;
- 1 local déchets de 10 m². Ce local devra être mutualisé avec l'école maternelle en cas de destruction du local existant. Dans cette éventualité, le local pourra être un peu plus largement dimensionné.
- 2 blocs sanitaires adultes de 15 m² répartis dans le bâtiment.

3.6. Cuisine et restauration

3.6.1. Production

EGIS a estimé la surface nécessaire pour la cuisine de production à environ 260 m² pour 730 repas / jour à produire.

Ce dimensionnement pourra être affiné suivant les principes retenus pour la production des repas et sera discuté avec la gestionnaire de la restauration scolaire de la commune. Il comprend les locaux sociaux et du personnel qui sont peut être redondants avec les locaux du personnel mentionnés au § 3.5. *Direction / Administration / Logistique*.

A noter que la commune a indiqué à EGIS dans son envoi du 03/05/2021 que le nombre de repas produits était estimé à 720 à 750 repas et incluait les repas des enseignants et des agents de service communaux.

A titre de comparaison, le dimensionnement de la DGEE est estimé à 220 m² (y compris sanitaires et vestiaires du personnel) pour la production de 500 à 1000 repas / jour.

La cuisine de production sera mutualisée avec l'école Hei Tama Here. A terme, l'office de réchauffage (fonctionnement actuel en liaison chaude) de l'école maternelle n'a plus de raison d'être. La surface correspondante pourra être réutilisée pour l'aménagement de la cuisine de production.

S'agissant du local déchets actuel, il pourra être démoli en cas de besoin. En revanche, le local dédié à la circonscription de la DGEE devra être maintenu car sa reconstruction ne pourrait être prise en compte dans le cadre du financement de l'opération par le FIP.

3.6.2. Distribution

Actuellement la restauration des élèves de l'école Ohi Tei Tei s'organise en deux temps :

- CP et CE1 à partir de 11h ;
- Les autres élèves à 11h30.

Cette organisation en 2 services n'est pas satisfaisante pour le personnel. Toutefois, EGIS rappelle que le dimensionnement d'un réfectoire s'appuie généralement sur un ratio d'environ 1,2 m²/élève. Accueillir l'ensemble des élèves en un service unique nécessiterait donc un réfectoire de surface importante (environ 550 m²).

En conséquence, le dimensionnement d'EGIS estimé à environ 275 m² est réalisé suivant les hypothèses suivantes :

- 1,2 m² / place assise ;
- 23 rationnaires / classe, soit 460 rationnaires ;
- Service assuré en 2 rotations, soit 230 places simultanées.

Le document de référence de la DGEE indique un espace de distribution de 360 m² pour 400 rationnaires en un service unique, ce qui correspond à un ratio de 0,9 m² / rationnaire.

Afin de pouvoir comparer ce chiffre aux données d'EGIS, les hypothèses suivantes ont donc été prises en compte dans le tableau de surfaces :

- 0,9 m² / place assise ;
- 23 rationnaires / classe, soit 460 rationnaires ;
- Service assuré en 2 rotations, soit 230 places simultanées.

Le dimensionnement de la salle de restauration serait alors d'environ 205 m² dans ce cas.

3.7. Locaux techniques

A la demande de la commune, des mesures conservatoires ont été prises pour les locaux techniques suivants :

- Local de stockage des batteries pour la production solaire photovoltaïque, estimé à 12 m². la pertinence du stockage d'énergie (v.s. injection de l'énergie produite non consommée sur le réseau) devra être étudiée et le dimensionnement du local sera revu par les concepteurs - le cas échéant - en fonction de la puissance installée et des quantités de batteries à stocker ;
- Local de vidéosurveillance de 6 m² : local sécurisé pour l'entreposage du matériel d'enregistrement des données vidéos, doté d'un accès restreint et sécurisé.

3.8. Espaces extérieurs

Les espaces extérieurs suivants sont prévus :

- 1600 m² de cour de récréation (hors préaux) à répartir en 2 espaces distincts dédiés à chaque cycle d'enseignement en fonction des effectifs par classe :
 - Cycle 2 (du CP au CE2) : 1 cour d'environ 960 m² ;
 - Cycle 3 (du CM1 au CM2) : 1 cour d'environ 640 m² ;
- 400 m² de préau à répartir en 2 espaces distincts dans chacune des cours dédiées à chaque cycle d'enseignement en fonction des effectifs par classe :
 - Cycle 2 (du CP au CE2) : 1 préau d'environ 240 m² ;
 - Cycle 3 (du CM1 au CM2) : 1 préau d'environ 160 m² ;
- Un fare pote'e d'accueil (espace couvert mais ouvert) de 100 m² localisé à l'entrée de l'établissement ;
- Des points d'eau extérieurs attenants aux blocs sanitaires dédiés aux élèves du RDC pour le lavage des mains et des pieds après la récréation ou le sport, ainsi que le lavage des dents. Ces points d'eau sont constitués de robinets alignés et d'une récupération des écoulements avec siphon (pas de vasque).
- Un jardin pédagogique de 25 m² ;
- Suivant la répartition proposée dans le tableau de surfaces joint, les dispositifs suivants seront prévus :
 - 12 jets + 1 jet enseignant (environ 6 m²) dans la cour du cycle 2 (CP-CE1-CE2) jouxtant le bloc sanitaire de 45 m² ;
 - 10 jets + 1 jet enseignant (environ 5 m²) dans la cour du cycle 3 (CM1-CM2) jouxtant le bloc sanitaire de 35 m² ;
 - 8 jets + 1 jet enseignant (environ 4 m²) à proximité du réfectoire jouxtant le bloc sanitaire de 30 m² ;
- Toutes les circulations entre les salles de classes et les espaces de détente seront couvertes afin d'assurer une protection contre les intempéries sur l'ensemble des cheminements.

3.9. Desserte et stationnement

Le tableau de surfaces joint en annexe prévoit les surfaces suivantes :

- 25 emplacements pour le personnel pour un total de 625 m² ;
- 20 emplacements pour les parents pour un total de 500 m² ;
- 5 emplacements visiteurs pour un total de 125 m² ;
- 4 emplacements réservés pour les bus pour un total de 280 m² ;
- 1 aire de dépose minute de 100 m², suffisamment distante du fare pote'e d'accueil des élèves pour éviter les nuisances ;
- 1 aire de livraison pour la cuisine - et l'accès des services de secours - de 30 m². Le gabarit maximum de véhicule à prendre en compte correspond à un véhicule de secours de 15 tonnes.

Pour mémoire, le CR n°3 de la réunion du 09/09/2020 recensaient les stationnements à prévoir suivants pour l'école Ohi Tei Tei :

- 3 emplacement de bus ;
- 25 à 30 places pour le personnel et des intervenants éventuels ;
- 10 places environ pour les visiteurs ;
- 1 dépose minute ;
- 1 local de stockage des vélos pour les enfants (> 10 m² minimum).

Du fait du constat récurrent du sous-dimensionnement des espaces de stationnement dédiés à l'école maternelle Hei Tama Here, il est acté en réunion qu'un redimensionnement global des espaces de desserte et de stationnement devra être effectué. A cet effet, EGIS demande à la commune de Taiarapu-Est de lui communiquer les hypothèses à prendre en compte pour ce dimensionnement.

4. QUESTIONS ET ARBITRAGES

En complément de la réunion du 19/05/2021, **EGIS attire l'attention sur les questions ou points de validation suivants pour lesquels un arbitrage des instances décisionnaires est attendu :**

- Salle des enseignants : sachant que le local de détente est mutualisé entre le personnel communal et les enseignants, EGIS propose de réduire cette salle à 40 m² (au lieu de 50 m²), ce qui correspond à un ratio de 1,6 m² / occupant pour une occupation de 25 personnes ;
- EGIS s'interroge sur le dimensionnement du bureau de rééducateur du pôle santé à 12 m² pouvant accueillir 12 à 15 personnes. EGIS maintient le dimensionnement à 12 m² en supposant qu'un rassemblement de 15 personnes pourrait s'effectuer dans la salle d'intervention. Est-ce bien le cas ?
- Les sanitaires adultes ont été réduits à 2 x 15 m², sachant que des sanitaires sont disponibles au sein du pôle santé et dans le réfectoire ;
- La surface des sanitaires de la vie scolaire a été réduite à 140 m² (voir répartition proposée par EGIS dans le tableau de surfaces) car les 180 m² de la DGEE incluent tous les usages y compris les sanitaires adultes ;
- Le local de détente pour le personnel initialement estimé à 16 m² est dimensionné à 35 m² d'après les hypothèses suivantes issues du CR n°3 : 25 personnes maximum dans le local (1,2 m²/personne + 5 m² de kitchenette). Cette surface sera révisée en fonction des hypothèses qui seront confirmées par la commune ;
- Conformément à la mention du CR n°3, le hall d'accueil de 30 m² a finalement été supprimé. Seul le fare poté'e de 100 m² est conservé ;
- Les 20 m² initialement dédiés aux douches extérieures ont été remplacées par des points d'eau extérieurs pour un total de 15 m² (voir répartition proposée par EGIS dans le tableau de surfaces) ;
- La suppression du local poussettes avait bien été prise en compte. Faut-il prévoir l'ajout d'un local vélos pour les enfants qui se rendraient à l'école en vélo conformément à la mention du CR n°3 ?

5. FINANCEMENT

Monsieur Crozatier du Haut-Commissariat effectue un point sur les dossiers de financement des études relatives au projet :

- Le délai de réalisation des études préalables menées par EGIS initialement fixé au 30/06/2021 fait l'objet d'une demande de prolongation jusqu'au 30/06/2022 qui devrait être signée prochainement. En l'état le financement de ces études est assuré.

Toutefois, le délai de finalisation du programme fonctionnel et technique (phase 2 de la mission EGIS) est fixé par la commune à fin juillet 2021. EGIS indique que ce délai est réalisable sous réserve de la validation rapide du pré-programme et de la mise à disposition d'EGIS de l'ensemble des données entrantes nécessaires à la rédaction du programme.

- En revanche, les demandes de financement relatives à la réalisation des études de conception sont hors délai à ce stade. La mairie souhaite demander une dérogation à la commission. M. Crozatier indique qu'il n'y a absolument aucune certitude que cette demande soit acceptée. Le cas échéant, une nouvelle demande de financement devrait être déposée.

6. PROCHAINES ETAPES

Ces échéances n'ont pas été clairement discutées en séance ; il s'agit d'une proposition d'EGIS pour essayer de borner la fin de la programmation de l'établissement :

- Validation des surfaces du tableau de surfaces par la commune et la DGEE - Délai : fin mai 2021 ;
- Diffusion du préprogramme finalisé par EGIS - Délai : 4 juin 2020 ;
- Validation du préprogramme - Délai : 11 juin 2020 ;
- Réunion de travail sur le programme fonctionnel et technique à planifier avant la fin juin 2021 ;
- Rédaction du programme - Délai de 15 jours à prévoir à compter de la validation des hypothèses ;
- EGIS s'absente 15 jours en congés en juillet (dates à confirmer) ;
- Objectif de finalisation du programme en juillet possible suivant délais de validation, sinon finalisation en août.

Contacts EGIS :

Corinne QUATRINI : corinne.quatrini@egis.fr / 87 70 86 28

PREPROGRAMME

Efficacité par classes : 25 élèves

20 classes
800 élèves

Code Ache	Surfaces prévues suites à la réunion avec les architectes				SU Suivant DGE au 14/10/2020	Précisions / Données de référence
	Capacité	Nb. Locaux	SU Locaux	SU Totale		
Entrée extérieure principale			pm	pm	pm	
Prieau d'accueil / Fais pole's			pm	pm	pm	
APPRENTISSAGE ET ENSEIGNEMENT				1 580 m²	1 503 m²	
Enseignement général				1 460 m²	1 358 m²	
Classes	25	20	80 m²	1 200 m²	1 200 m²	
Classes DASED	15	2	80 m²	120 m²	120 m²	
Dépôt matériels pédagogiques		1	40 m²	40 m²	12 m²	A répartir dans les étages, au plus près des espaces d'enseignement
Espaces réserves				300 m²	108 m²	
Bibliothèque Centre de Documentation (BCD)		1	100 m²	100 m²	50 m²	
Salle informatique	30+1	2	80 m²	110 m²	120 m²	
VISITES				350 m²	350 m²	
Espaces extérieurs				200 m²	200 m²	
Salle polyvalente		1	200 m²	200 m²	145 m²	
Cour de réputation		1		pm	pm	Voir espaces extérieurs
Prieau		1		pm	pm	Voir espaces extérieurs
Sanitaires				140 m²	180 m²	Répartition proposée : environ 30 m² en étage et 110 m² à RDC (30 m² à l'entrée du réfectoire / 45 m² dans la cour du cycle 2 et 35 m² dans la cour du cycle 3)
Points d'accès extérieurs				pm	pm	Voir espaces extérieurs
Jardin pédagogique		1		pm	pm	Voir espaces extérieurs
Ateliers				40 m²	40 m²	
Équipement atelier pédagogique / banc extérieurs				40 m²	40 m²	En lien avec la cour de médiation / Accessible depuis le prieau
Rangement des outils du jardin pédagogique		1	4 m²	4 m²	4 m²	
SALLE				420 m²	420 m²	
PMI médico-social - médiation / psychologue	1	1	12 m²	12 m²	12 m²	
Infirmier	1	1	12 m²	12 m²	12 m²	
Salle d'attente	1	1	30 m²	30 m²	30 m²	
Sanitaires				8 m²	8 m²	
Bureau de Médiation	12 à 15	1	12 m²	12 m²	12 m²	Accès par couloir de groupes de 12 à 15 personnes
DIRECTION ENCADREMENT LOGISTIQUE				183 m²	183 m²	
Bureau de direction	1	1	12 m²	12 m²	12 m²	
Local photocopie / archives et fournitures		1	15 m²	15 m²	0 m²	
Secrétariat	1	1	12 m²	12 m²	0 m²	
Salle des enseignants				40 m²	30 m²	
Local de détente du personnel		1	35 m²	30 m²	0 m²	Détails CR n°3 annexé à 25 personnes (1,2 m²/personne + 5 m² de bibliothèque)
Vestiaires / Dououches / Sanitaires		2	7 m²	14 m²	0 m²	A confirmer / Adapter en fonction des effectifs. 1 espace douche de 4 m² + 1 vestiaire de 3 m² + adjoindre en fonction des effectifs
Local des machines à laver et sécher		1	6 m²	6 m²	0 m²	
Local de rangement des produits d'entretien		3	3 m²	9 m²	0 m²	Répartir dans le bâtiment. Note : la cuisine de production est à m² de local ménage (Sgnt B)
Local déchets		1	10 m²	10 m²	0 m²	Mutualité avec l'école maternelle en cas de destruction du local existant
Sanitaires adultes PMR		2	15 m²	30 m²	12 m²	2 ensembles sanitaires hommes + sanitaires femmes répartés dans le bâtiment (1 à l'étage et 1 au RDC à proximité de l'entrée de l'édifice)
RESTAURATION	730 repas / jour			500 m²	470 m²	
Reception / stockage						
Autre structures de réception des marchandises				7 m²	7 m²	Dimensionnement EGIS pour 250 repas / jour pour HTH + 480 repas / jour pour OTT
Bureau de réception		1	8 m²	8 m²	0 m²	Dimensionnement DGE pour 500 à 1000 repas / jour, y compris sanitaires et vestiaires du personnel
Sanitaires		1	4 m²	4 m²	0 m²	
Chambre froide "BOF"		1	5 m²	5 m²	0 m²	
Chambre froide "Fruits légumes"		1	5 m²	5 m²	0 m²	
Armoire ou chambre froide "viande"		1	2 m²	2 m²	0 m²	
Chambre froide surgelée		1	7 m²	7 m²	0 m²	
Chambre froide à long terme		1	2 m²	2 m²	0 m²	
Réserve alimentaire		1	14 m²	14 m²	0 m²	
Réserve non alimentaire		1	7 m²	7 m²	0 m²	
Bureau produits ternes		1	3 m²	3 m²	0 m²	
Préparations primaires						
Chambre froide "temp"		1	6 m²	6 m²	0 m²	
Légumes		1	8 m²	8 m²	0 m²	
Décongélation / déshydrat / pré-traitement		1	15 m²	15 m²	0 m²	
Fabrication						
Chambre froide "jour"		1	6 m²	6 m²	0 m²	
Eau hygiène personnel		1	6 m²	6 m²	0 m²	
Cuiseur		1	45 m²	45 m²	0 m²	
Préparations froides		1	18 m²	18 m²	0 m²	
Bureau de production		1	8 m²	8 m²	0 m²	
Lavage matériel / hygiène						
Lavage bœufs - ébouillants		1	9 m²	9 m²	0 m²	
Régénération matériel propre		1	9 m²	9 m²	0 m²	
Local déchets humides / emballages vides et déchets secs		1	9 m²	9 m²	0 m²	
Local ménage		1	4 m²	4 m²	0 m²	
Locaux sociaux et du personnel						
Vestiaires personnel de production		1	24 m²	24 m²	0 m²	
Sanitaires		1	6 m²	6 m²	0 m²	
Local lingerie propre		1	3 m²	3 m²	0 m²	
Zone stockage		1	3 m²	3 m²	0 m²	
Critique de salle à manger		1	8 m²	8 m²	0 m²	
Salle à manger du personnel et salle de détente		1	16 m²	15 m²	0 m²	Redondant avec le local de détente du personnel (Sgnt B) ?
Hall accès		1	10 m²	10 m²	0 m²	Avec point d'accès terre-mer enfants
Sanitaires		1	15 m²	15 m²	0 m²	Accessible depuis la salle
Réfectoire élèves ON Tai Tai	1,2 m²/place		13,8 m²	278 m²	207 m²	Dimensionnement EGIS : 1,2 m²/place assise, 2 rotations, 23 rotations/classe. - Soit 13,8 m² par classe
Surface de libre service		1	40 m²	40 m²	0 m²	Dimensionnement DGE : 300 m² pour 400 rotations en un service unique, soit 0,9 m² / rotation. Soit pour 2 services de 200 rotations chacun : 207 m²
LOCAUX TECHNIQUES				16 m²	16 m²	
Stockage batteries production solaire PV		1	12 m²	12 m²	0 m²	Performance (su stockage d'énergie à confirmer par le concepteur
Local vidéosurveillance		1	8 m²	8 m²	0 m²	
COULOIRS				3 329 m²	2 601 m²	
ESPACES EXTÉRIEURS						
Cour de réputation			100 m²	1 800 m²	2 200 m²	
Prieau		1	400 m²	400 m²	281 m²	Espaces couverts mais ouvert, à l'entrée du l'édifice
Fais pole's d'accueil		1	100 m²	100 m²	0 m²	
Jardin pédagogique		1	25 m²	25 m²	0 m²	
Plateau d'accès extérieurs		1	15 m²	15 m²	20 m²	6 m² cour C2 / 6 m² cour C3 / 4 m² d'élévateur (40 cm entree et 1,2 m de largeur)
Stationnement du personnel		25	25 m²	625 m²	0 m²	
Stationnement parents		20	25 m²	500 m²	0 m²	
Stationnement visiteurs		5	25 m²	125 m²	0 m²	
Stationnement bus		4	70 m²	280 m²	0 m²	
Dépose-remise		1	100 m²	100 m²	0 m²	Séjour (aménagement de l'école Hôpital Tama Hora (2 emplacements pour environ 140 m²)
Aire de livraison de la déchets		1	30 m²	30 m²	0 m²	

Nota hors restauration - Adresses ville de Paris 075 et 076 par étage

EMPRISE MINIMALE / REPARTITION PAR NIVEAU

RATIO SU / SDP à 1,3
m² SU Total 2 837 m² SDP
m² SDP Total 3 827 m² SDP = SU x 1,3

RATIO SU / SDP à 1,36
m² SU Total 2 837 m² SDP
m² SDP Total 3 829 m² SDP = SU x 1,35

BDC		SDP	
Enseignement	3 170 m²	SDP	3 170 m²
Vis scolaire	489 m²	SDP	489 m²
Service	34 m²	SDP	34 m²
Direction	36 m²	SDP	36 m²
Restauration	779 m²	SDP	779 m²
Bât	88 m²	SDP	88 m²
Enseignement	142 m²	SDP	142 m²
Direction			
Espaces extérieurs	3 800 m²	SDP	3 800 m²
SU min en RDC	2 956 m²	SDP	2 956 m²
SDP min en RDC	2 343 m²	SDP	2 343 m²
TOTAL emprise + extérieurs	6 342 m²	SDP	6 342 m²
SDP en étage	1 024 m²	SDP	1 024 m²

BDC		SDP	
Enseignement	3 215 m²	SDP	3 215 m²
Vis scolaire	518 m²	SDP	518 m²
Service	37 m²	SDP	37 m²
Direction	160 m²	SDP	160 m²
Restauration	809 m²	SDP	809 m²
Bât	90,8 m²	SDP	90,8 m²
Enseignement	147 m²	SDP	147 m²
Direction			
Espaces extérieurs	3 800 m²	SDP	3 800 m²
SU min en RDC	2 956 m²	SDP	2 956 m²
SDP min en RDC	2 340 m²	SDP	2 340 m²
TOTAL emprise + extérieurs	6 440 m²	SDP	6 440 m²
SDP en étage	1 065 m²	SDP	1 065 m²

Disponible parcelle > 3 000 m² environ

Surface minimum espaces verts (30%)

3 900 m²

10 340 m²

30% d'espaces verts soit un paramètre de 9 200 m²

Nécessité de mettre environ 60% des classes en étage, ou bien de ne pas respecter un minimum de 30% d'espaces verts sur la parcelle.